



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.532**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-32249- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014
- INFORMATION DU CONSEIL**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/10/13

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

En application de la loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) qui a institué un débat sur les orientations budgétaires, ces orientations pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2014 sont les suivantes :

BUDGET DE L'EAU

1- Situation financière

- Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2013, les derniers éléments connus de la relève d'automne montrent globalement une baisse importante des consommations de près de - 4% en volume. Cette baisse est principalement due à une année relativement pluvieuse et plus particulièrement au printemps.

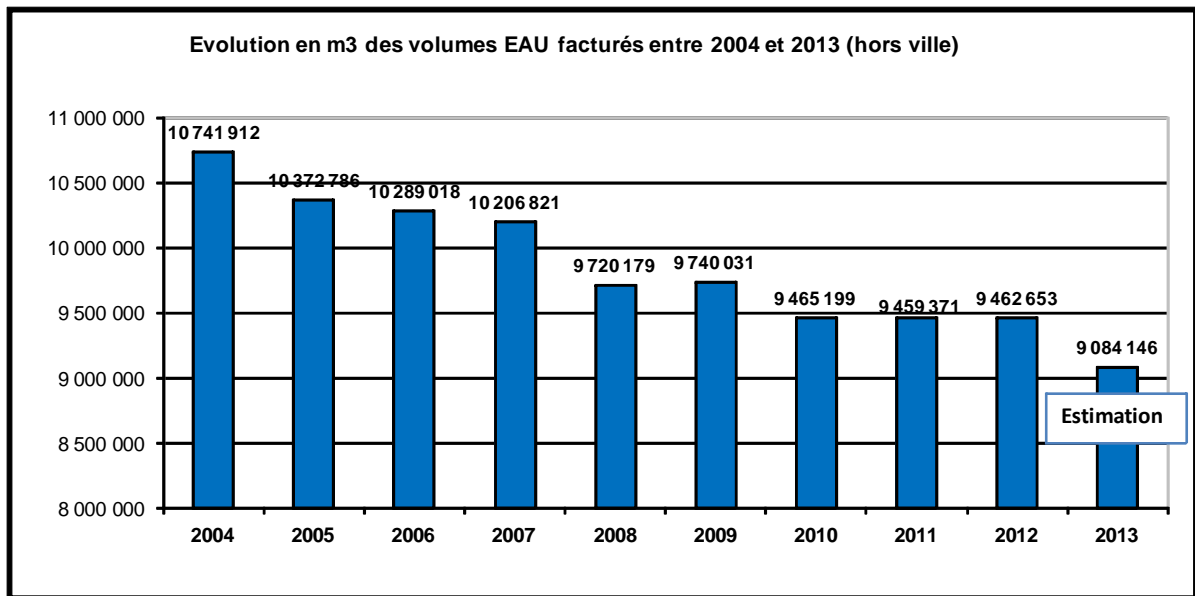
Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse des consommations importante pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de **-15,43 % en volume sur les 9 dernières années soit près de 1,84 % de baisse moyenne annuelle.**

2013.532 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,
Président de séance et les membres du conseil présents :**

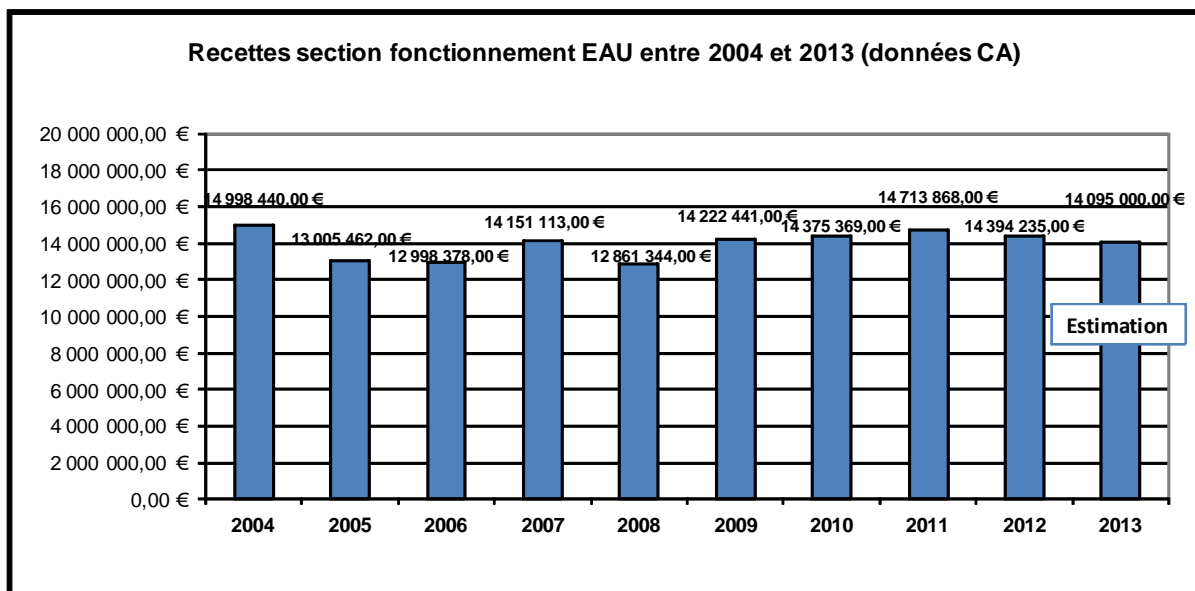
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

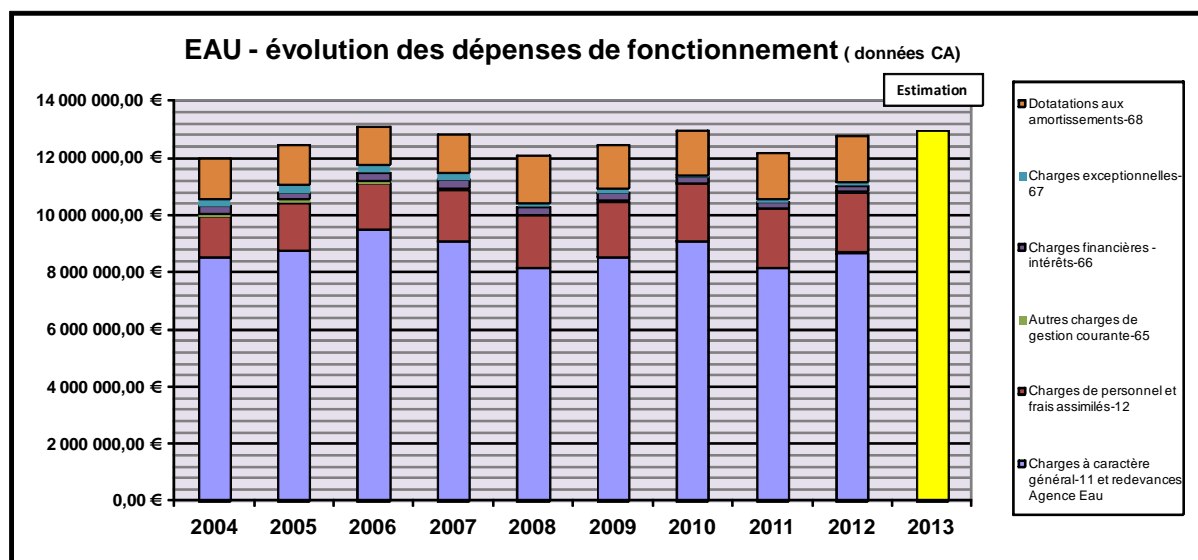


Sur la même période, les évolutions tarifaires ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes globales restent inférieures en euros constants à celles constatées en 2004.



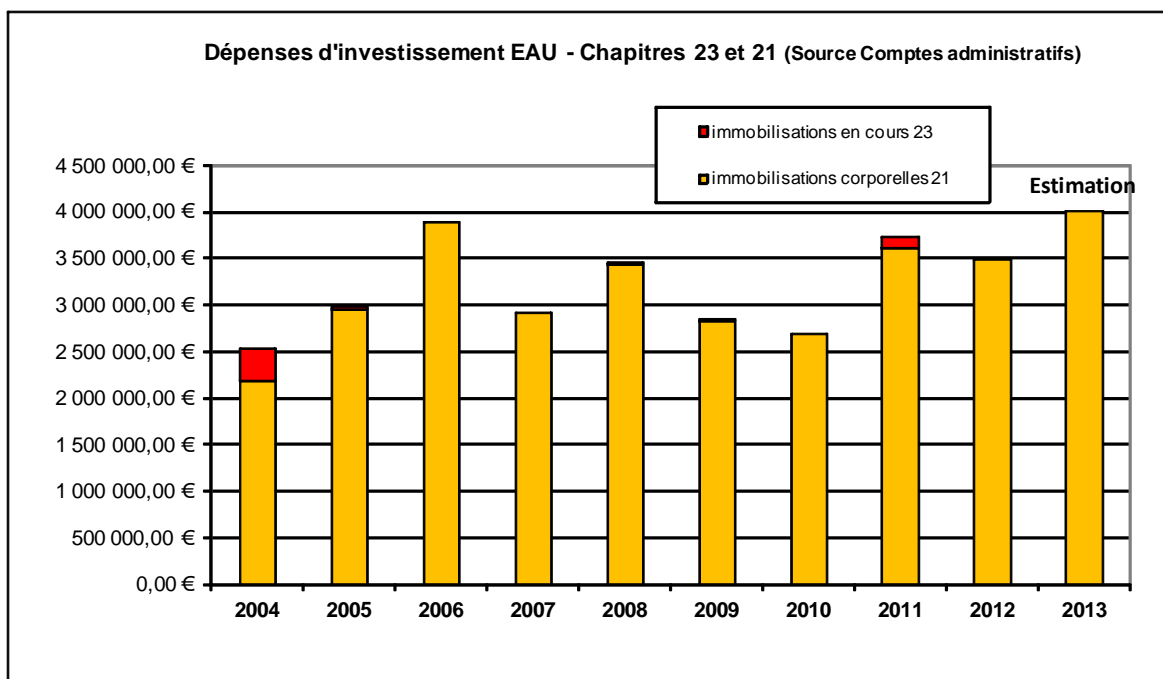
➤ Les dépenses de fonctionnement



Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable augmentent de façon constante du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix (2 à 3% en moyenne par an).

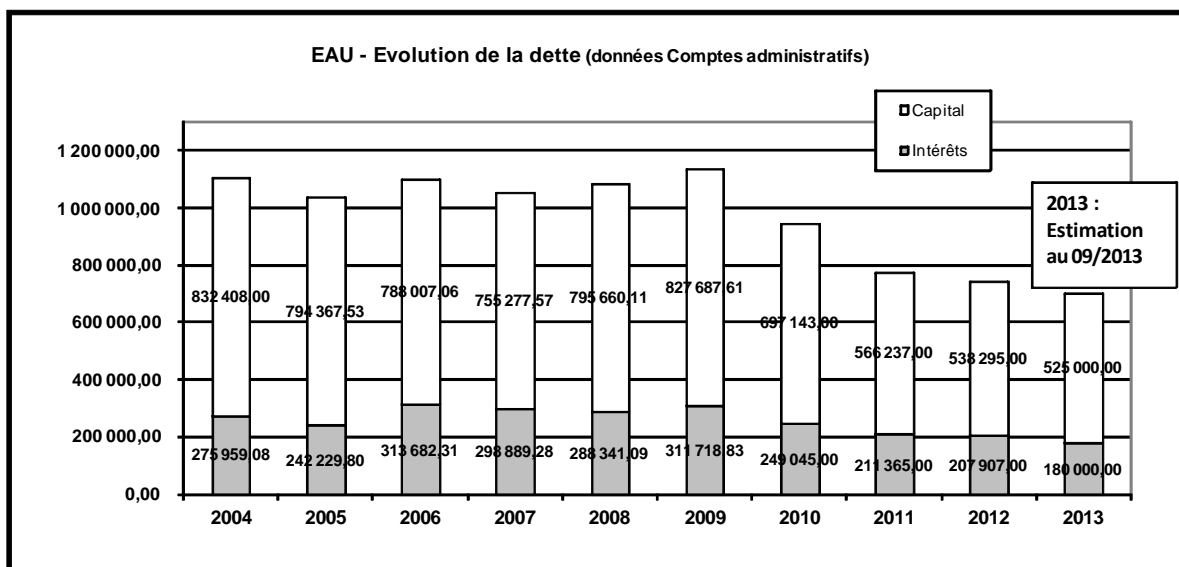
La mise en concurrence régulière tous les 5 ans des contrats pour la gestion et l'exploitation des principales usines de production d'eau potable permet, par une renégociation systématiquement à la baisse de ces contrats, d'atténuer cette augmentation. Cela se traduit par un effet cyclique des dépenses de fonctionnement qui globalement se maintiennent à un niveau moyen constant.

➤ Les dépenses d'investissement



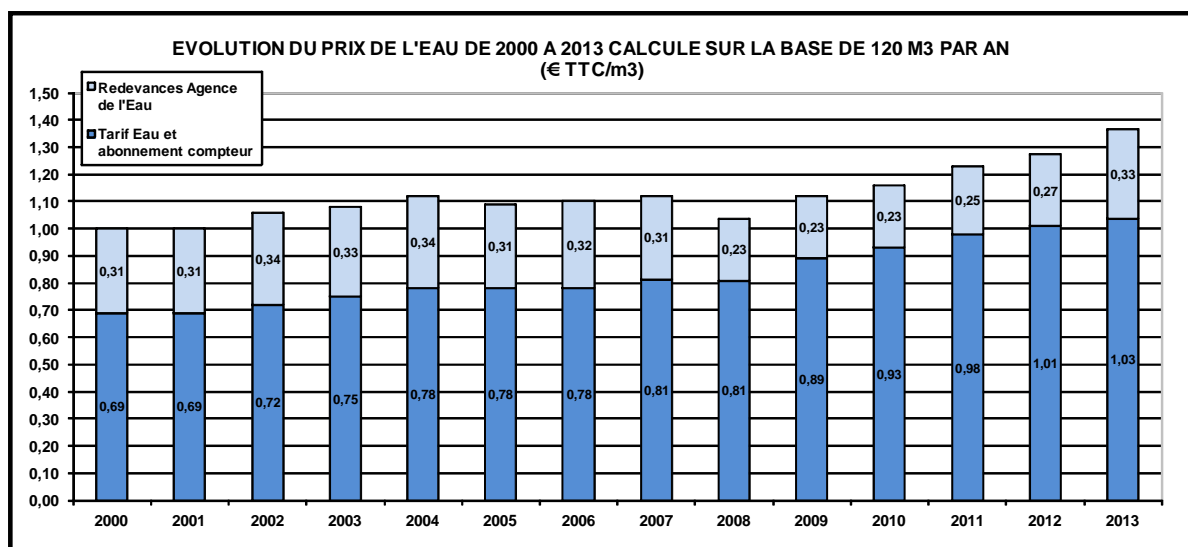
Malgré la baisse sensible des recettes sur cette période, l'investissement, principalement représenté par le chapitre 21 de la section d'investissement, reste conséquent avec près de 3.5 M€ pour 2012 et un prévisionnel de 4 M€ pour 2013. L'investissement pour les prochaines années restera soutenu compte tenu des nombreux projets d'extensions liés à la mise en sécurité et à la réhabilitation du réseau, ainsi que des projets d'aménagement.

➤ Les emprunts



Le niveau d'emprunt reste relativement faible et décroissant sur le budget de l'eau.

➤ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+2.42% par an** sur les treize dernières années.

2- Les projets et les orientations pour 2014

Les projets prévus sur 2014 concernent principalement les maillages de sécurité ainsi que les travaux structurants liés à l'évolution des documents d'urbanisme et projets urbains.

On pourra citer, entre autres :

- L'extension du réseau d'eau potable vers le quartier de Lignane
- Le projet de réaménagement du bassin d'eau brute de Saint Eutrope.
- Le maillage de sécurité sur le Chemin de la Rose
- La sécurisation de la distribution sur les usines du Puy du Roy et de St Eutrope
- La réhabilitation des réseaux dans le cadre du programme voirie de la Ville...

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 3.3 M€ HT en travaux neufs et 2 M€ HT en réhabilitation sur 2014.

Les orientations sur le budget de l'eau prévoient d'augmenter la part de l'autofinancement sur les dépenses de fonctionnement. En effet, cet autofinancement nécessaire anticipe les prochaines opérations de sécurisation hydrauliques, de sécurisation sanitaire par l'extension des réseaux et de renforcement des capacités de production en eau potable des usines tout en maintenant un taux de renouvellement des réseaux optimum.

3 – La tarification de l'Eau pour 2014

La montée en puissance du programme d'investissement conduit à privilégier l'autofinancement au recours à l'emprunt.

Malgré la baisse des volumes vendus, les tarifs pour l'année 2014 seront présentés avec une augmentation limitée des tarifs de l'ordre de 2% par rapport à l'exercice 2013 compte tenu des gains de productivité réalisés et de l'optimisation des prestations de services.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée pour 2014 à 0,0339 €/m³ soit une augmentation de +15% par rapport à 2013 (0.0334 €HT/m³).

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée directement à l'Agence de l'Eau reste maintenue à 0.28 €HT par m³ pour l'année 2014.

Par ailleurs, il est prévu une baisse du taux de TVA sur 2014 à 5% contre 5.5% en 2013.

L'augmentation de 2% des tarifs sur 2014 et la baisse du taux de TVA et des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Eau de l'ordre de 1.48% pour une consommation de référence de 120 m³.

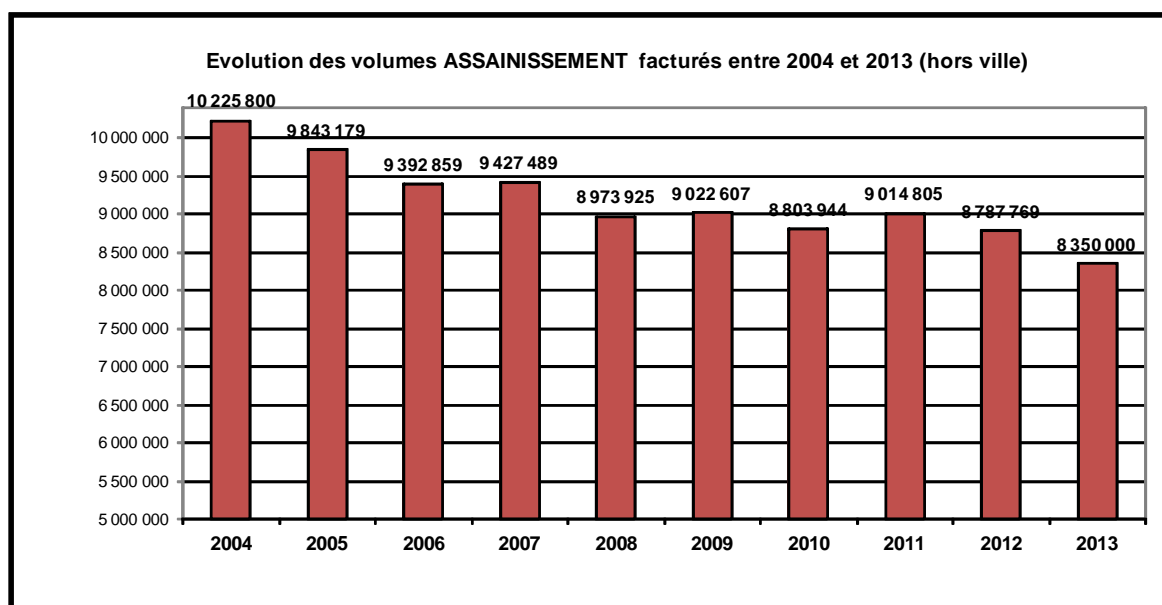
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

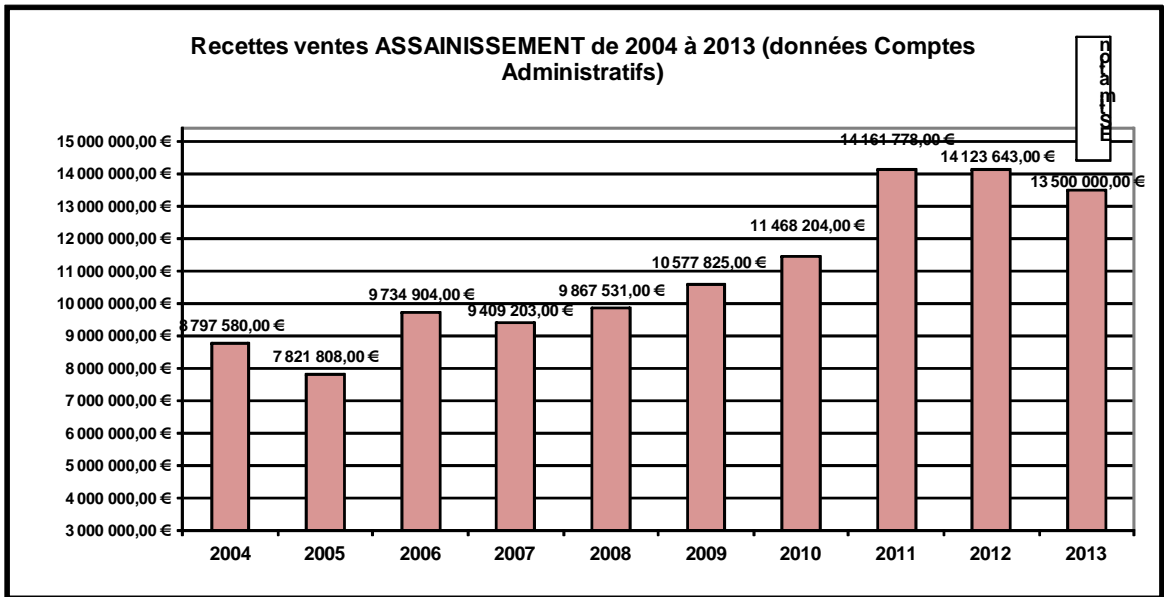
1- Situation financière

➤ *Les recettes de fonctionnement*

L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la baisse des consommations est confirmée avec près de 8 350 000 m³ facturés en 2013 (estimation au 15/09/2013).

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, **près de -18.3 % sur les 9 dernières années soit -2.2% de baisse moyenne annuelle.**



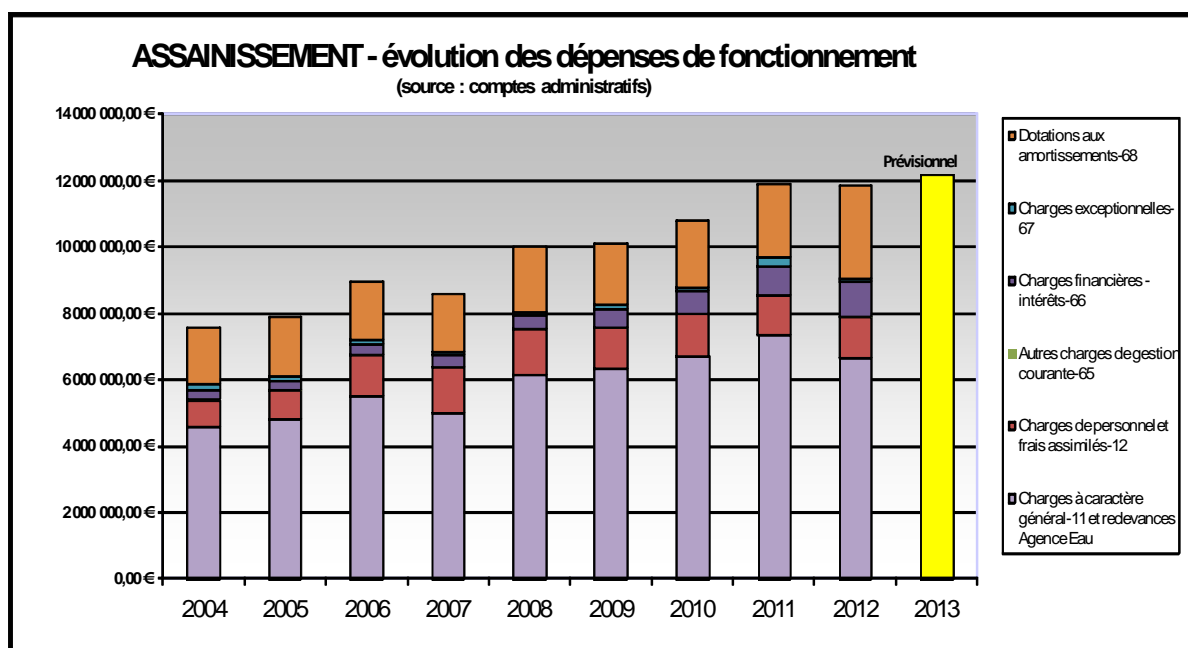


Les augmentations des tarifs de +3% en 2006 et 2007 et +15% en 2009, 2010 et 2011, ont permis de maintenir une évolution globale des recettes croissante afin de financer le programme d'investissement important réalisé ces dernières années (Usine de traitement des boues, bâtiments d'exploitation, stations d'épuration Ouest, collecteurs de transfert, mise aux normes équipements, extensions et réhabilitation réseaux d'assainissement...)

Pour les années 2012 et 2013, il est à noter que l'augmentation respective des tarifs de +3% et +2% n'a pas permis de compenser la baisse des volumes facturés et a conduit à une baisse globale des recettes sur ces deux dernières années.

Malgré la baisse de l'assiette de facturation depuis 2004, les évolutions tarifaires ont permis de maintenir une augmentation moyenne annuelle des recettes lissée sur 10 ans de 4.8 % par an (depuis 2004).

➤ Les dépenses de fonctionnement



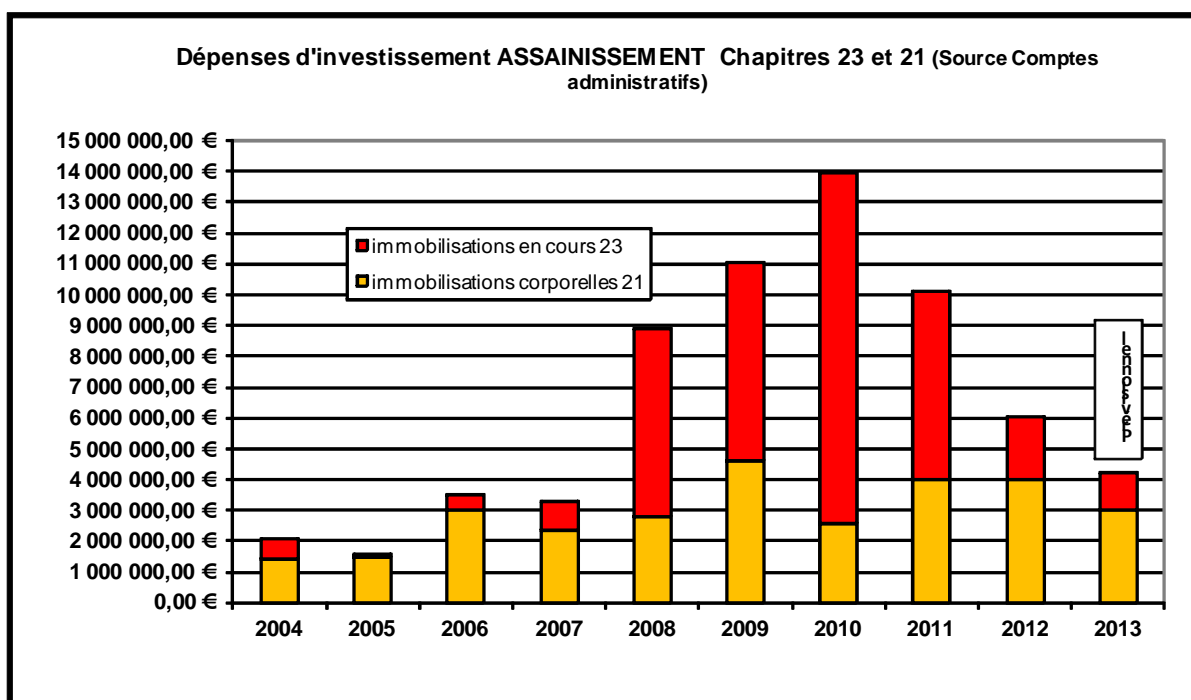
Sur la même période, les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté. La baisse observée entre 2006 et 2007 est principalement due à la renégociation du contrat d'exploitation des usines d'épuration (baisse des charges à caractère général).

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2007 et 2008 du fait de la mise en place par l'Agence de l'Eau, à partir de 2008, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imputée au budget de l'assainissement (redevance collectée auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau).

Pour 2012, les dépenses de fonctionnement ont diminué malgré la mise en service de la Station d'épuration Ouest et de l'usine de traitement des boues par procédé OVH. En effet, la remise en concurrence (marché renouvelé tous les 5 ans) et la négociation à la baisse du contrat d'exploitation de l'usine de la Pioline à partir du 1^{er} janvier 2012 a permis de baisser fortement les charges d'exploitation et d'atténuer sans impact financier l'élargissement du périmètre d'exploitation.

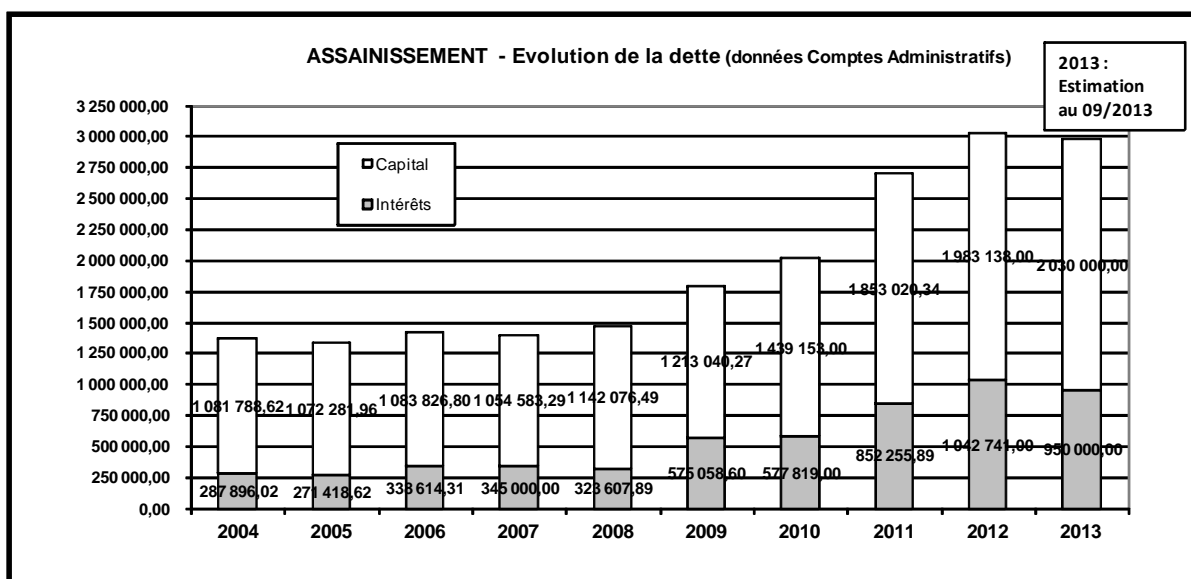
Il est à noter l'augmentation notable de la dotation aux amortissements qui contribue au financement des opérations d'investissement.

➤ Les dépenses d'investissement



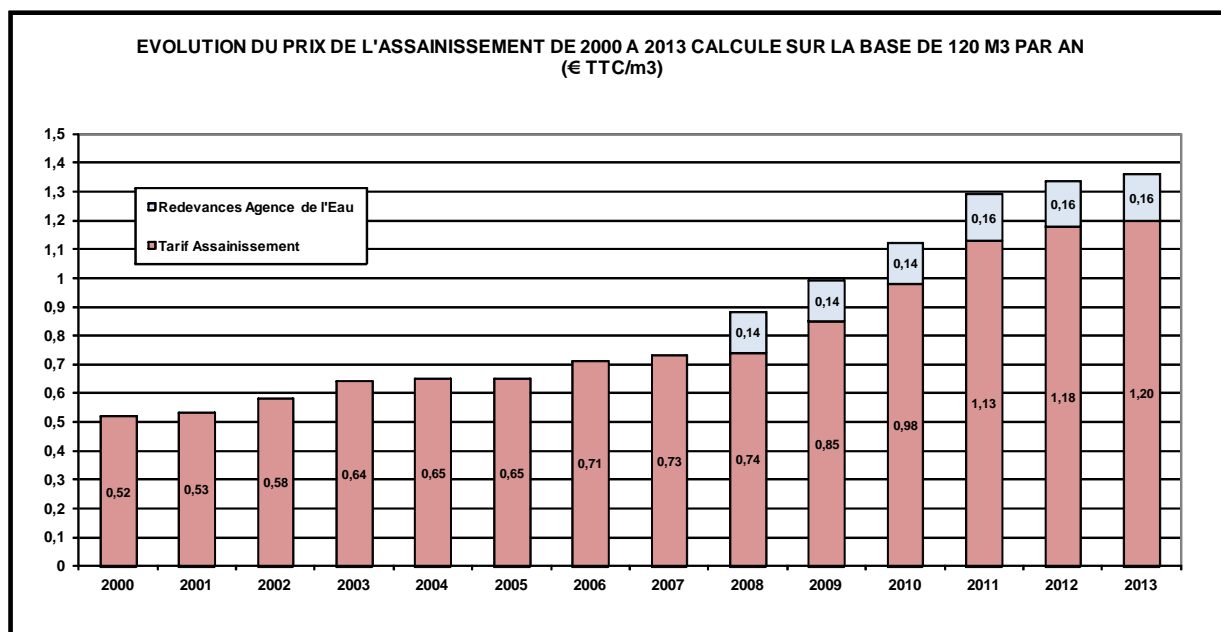
L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une nette diminution sur le Chapitre « Travaux en cours » 23. En effet, les grands projets en assainissement sont terminés et seul le raccordement par poste de relevage de la petite station des Milles Village reste à terminer sur 2014.

➤ Les emprunts



Les emprunts nécessaires au programme d'investissement sur les derniers exercices ont conduit à une augmentation importante des remboursements entre 2009 et 2012. Ces remboursements d'emprunts en capital et intérêts vont se stabiliser voire diminuer sur les prochains exercices 2014 et 2015.

➤ Les évolutions tarifaires de l'assainissement



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+7.67% par an** sur les treize dernières années, liée principalement au financement nécessaire de projets structurants (Step Ouest, OVH, extensions de réseaux) et à la création de la nouvelle redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de l'Eau en 2008. L'augmentation liée uniquement à la tarification est en moyenne de 6.64% par an depuis 2000.

2 - Les projets et les orientations pour 2014

Pour répondre à la demande croissante et hors travaux structurants (collecteurs raccordement station les Milles village), les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis à un rythme soutenu en fonction des orientations retenues dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

On notera plus particulièrement l'extension du réseau d'assainissement sur le hameau de la Mérendole et sur le Chemin des Platanes.

Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville.

Sur les usines de traitement des eaux usées et ouvrages associés, des travaux importants de mise aux normes du site de compostage de l'Arbois seront entrepris sur 2014 ainsi que le remplacement des pompes de la station de pompage de la calade.

Sur la station d'épuration de la Pioline, le système d'aération de la File 2 sera repris intégralement ainsi que la construction d'un poste dédié aux dépotages des résidus externes.

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 2.5 M€ HT en travaux neufs et 2 M€ HT en réhabilitation sur 2014.

3 – La tarification de l'Assainissement pour 2014

Malgré une situation financière tendue compte tenu des baisses observées des consommations, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'assainissement.

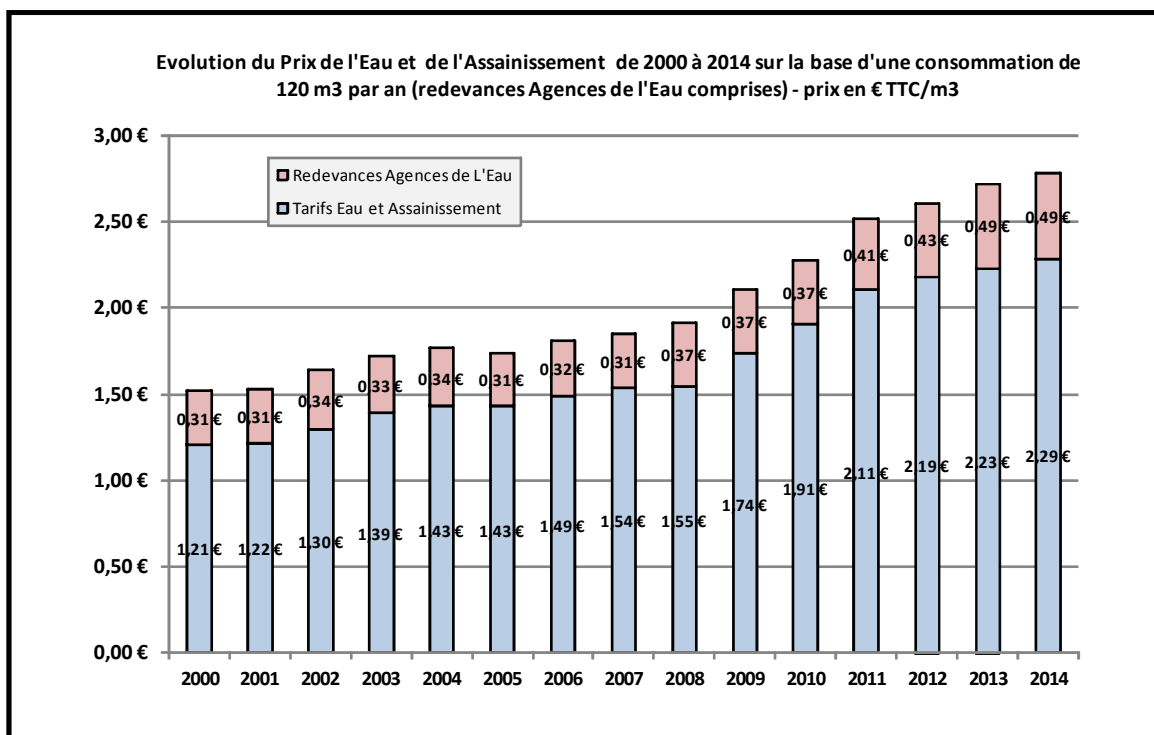
Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme demeure inchangée à 0.15 €/m³ pour l'année 2014.

Par ailleurs, la TVA sur 2014 est prévue à 10% contre 7% sur l'exercice 2013 soit une augmentation de près de 43% du taux de TVA.

Le maintien des tarifs de l'assainissement, des redevances de l'Agence de l'Eau et le nouveau taux de TVA porté à 10% devraient conduire à une augmentation globale de l'Assainissement de +2.8% pour une consommation de référence de 120 m³.

La totalité de cette augmentation est liée à l'augmentation du taux de TVA.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



- Pour 2014 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une augmentation limitée de +2% pour les tarifs de l'Eau et 0% pour l'assainissement.
- Pas d'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau, fixées par cet organisme.
- Baisse du taux de TVA à 5 % sur le budget de l'eau et augmentation à 10% du taux de TVA sur le budget de l'assainissement.

Compte tenu de l'évolution des éléments financiers présentés ci-avant, l'augmentation entre 2013 et 2014 sera de l'ordre de +2.2% sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an (Eau-assainissement, redevances et taxes comprises)